



HAL
open science

La zone de libre-échange continentale Africaine (ZLECAF) nécessite une politique d'intelligence économique

Daniel Bobasha

► **To cite this version:**

Daniel Bobasha. La zone de libre-échange continentale Africaine (ZLECAF) nécessite une politique d'intelligence économique. 2022. hal-03612078

HAL Id: hal-03612078

<https://hal-paris1.archives-ouvertes.fr/hal-03612078>

Preprint submitted on 17 Mar 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) nécessite une politique d'intelligence économique

Par : Daniel BOBASHA¹

La zone de libre-échange continentale Africaine (ZLECAF) est un projet de l'Union Africaine (UA), qui vise à redynamiser le commerce intra-africain. Comme son nom l'indique, le projet vise à créer une zone de libre-échange regroupant tous les pays Africains.

Tout part d'un double constat, d'une part, l'énorme potentialité dont dispose le continent africain : taille de la population 1,2 milliard, PIB 3,3 billions, riche en ressources mais moins industrialisé, etc., et d'autre part, le faible niveau du commerce intra-africain. D'après le rapport du secrétariat général de la ZLECAF (2020), le commerce intra-africain est de 16% contre 84% pour le commerce mondial.

En général, la ZLECAF vise à créer un marché unique pour les marchandises et les services afin d'approfondir l'intégration économique du continent; promouvoir le développement industriel à travers la diversification et le développement des chaînes de valeurs régionales, le développement de l'agriculture et la sécurité alimentaire; renforcer la compétitivité des économies des États parties aux niveaux continental et mondial².

Dans le cadre de cet article nous allons nous focaliser sur l'objectif de renforcer la compétitivité des économies des Etats Africains aux niveaux continental et mondial, en mettant en lumière l'impact que peut avoir une politique d'intelligence économique quant à ce.

Nécessité d'une politique d'intelligence économique

Dans cette partie, nous allons donner des raisons liées d'une part à l'état des économies africaines, et d'autre part au contexte économique global qui justifie la nécessité d'une politique d'intelligence économique pour l'Afrique.

¹ Juriste, chercheur en intelligence économique et assistant d'enseignement à l'Université Protestante au Congo (UPC). danielbobasha9@gmail.com

² Voir l'article 4 de l'Accord portant création de la ZLECAF.

Les économies africaines demeurent majoritairement des économies de rente. La richesse repose sur des ressources naturelles non transformées et l'intermédiation avec l'extérieur (Hugon P., 2016).

Les économies africaines présentent au de là de leurs diversités, plusieurs caractéristiques communes dont : économies peu articulées et hétérogènes sur le plan productif, peu diversifiées et exportatrices de produits primaires à faible valeur ajoutée, étroitesse des marchés intérieurs, etc. (Hugon P., 2016)

Outre ces caractéristiques communes des économies africaines, ces dernières présentent également des disparités, qui dans le cadre global de la mondialisation économique, et particulièrement pour ce qui est de la ZLECAF, suscitent des inquiétudes.

À titre d'exemple, le Nigeria, l'Afrique du Sud et l'Égypte représentent environ 50 % du produit intérieur brut (PIB) de l'Afrique, qui comporte 54 pays. Le marché unique africain rassemble donc des économies inégales aux capacités de production variables (Teniola T., 2021).

L'une des principales critiques formulées à l'encontre de la ZLECAF (Teniola T., 2021) est que les gains seront accumulés de manière très inégale en Afrique, que ce soit entre pays, à l'intérieur des pays, entre les entreprises et entre les personnes. En raison des inégalités préexistantes, ce sont les pays, les villes, les industries les plus avancés et l'élite économique africaine qui pourraient bénéficier le plus de l'intensification des échanges.

C'est dans ce sens que Jacques Berthelot qualifie l'initiative de « folie suicidaire » (Berthelot J., 2016). Dans son article intitulé « La folie suicidaire de la zone de libre-échange continentale africaine », il met en lumière le parallélisme entre l'initiative de l'UA et les politiques de l'Union Européenne (UE) en matière d'intégration régionale en mentionnant que : « Bien que le budget de l'UE ait toujours été très limité, à environ 1% du PIB, plus d'un tiers a été consacré aux Fonds structurels et au Fonds de cohésion, ce qui a grandement facilité le rattrapage des Etats membres moins développés de l'UE à 15 et encore plus des 13 nouveaux Etats membres d'Europe de l'Est depuis 2004 » (Berthelot J., 2016).

« Loin de l'idée de louer les politiques de l'UE en général », l'auteur révèle que l'intégration économique en Europe, s'est faite malgré les disparités, mais que cette intégration a été accompagnée des politiques ayant pour but de réduire ces disparités³.

Au regard de tout ce qui précède, nous pensons que la mise en œuvre de la ZLECAF doit nécessairement être accompagnée par des politiques au niveau continental pour permettre à ce projet d'atteindre son objectif primordial qui est d'apporter la prospérité à tous les Africains, et non à un groupe des pays et entreprises en position de force, au détriment des autres.

C'est ainsi que dans le cadre de cet article, nous abordons les apports d'une politique d'intelligence économique au niveau continental Africain, dans le renforcement de la compétitivité de ses économies.

Plusieurs définitions de l'intelligence économique existent explicitement depuis les années 1990, chacune visant à répondre aux tensions et aux nouvelles contraintes émergentes dans l'économie mondiale (Guilhon A., 2016).

En des termes simples, l'intelligence économique est l'ensemble d'activités coordonnées de renseignement économique, défense, et influence. Cette tripartite constitue les trois axes de l'intelligence économique.

Conduite par des entreprises, ou des pays en forme de politique publique, l'intelligence économique peut aussi être appliquée au niveau continental.

Dans le cas d'espèce, l'Union Africaine peut et doit se charger de piloter cette politique en Afrique, surtout avec l'entrée en vigueur de la ZLECAF.

Les marchés étant globalisés et ouverts, les entreprises ayant pour la majorité des activités hors de leur territoire d'origine, il devient impossible de pratiquer une politique d'intelligence économique (IE) restreinte à un pays. Se recroqueviller sur une politique nationale n'est pas une réponse pertinente pour les États : concernant les lois anti-corruption, les lois anti-trust, les barrières à l'entrée d'un marché, ces actions doivent être et sont conduites au niveau d'un ensemble de pays et de régions (Union européenne, Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), Mercosur, etc.) (Guilhon A., 2016).

³ En évoquant notamment la politique des fonds structurels de l'UE.

Le contexte économique nécessitant le recours à l'intelligence économique est mondial, et l'Afrique n'y échappe pas.

Il s'agit notamment de la globalisation, la digitalisation, et la dérégulation de l'économie (Lehiany B., 2016).

La globalisation de l'économie, définie comme l'intégration de marchés nationaux jusque-là disjoints, peut se comprendre comme l'étape ultime de la mondialisation.

La dématérialisation de l'économie, consécutive à la digitalisation qui consiste en la conversion d'une information ou d'un signal électrique en données numériques exploitables informatiquement.

La dérégulation de l'économie, qui vise, par des politiques de libéralisation des marchés, à transformer les cadres réglementaires existants dans le but de favoriser le jeu concurrentiel partout où cela est possible.

Dans ce contexte beaucoup plus global, et particulièrement avec l'avènement de la ZLECAF, il est plus que nécessaire pour le continent Africain de se doter d'une politique d'intelligence économique adaptée bien évidemment à ses réalités.

Une politique « africaine » ou adaptée aux réalités du continent

Pour être efficace, la politique d'intelligence économique de l'union africaine doit être élaborée en tenant compte des spécificités propres au continent. Dans cette partie, nous allons relever certaines particularités liées à l'économie africaine, et les moyens de placer l'intelligence économique au tour de ces particularités.

Avant tout, nous estimons que la politique africaine d'intelligence économique doit être une politique axée sur les petites et moyennes entreprises (PME) car elles représentent la majeure partie de l'économie africaine.

En faite, les PME sont l'épine dorsale de l'économie africaine, représentant plus de 90 % des entreprises et employant approximativement 60 % des travailleurs, dont beaucoup de femmes et de jeunes. Cependant, les PME africaines sont

moins productives que les grandes entreprises et doivent souvent se battre pour survivre et croître (Centre du commerce international « CCI », 2018).

Cette lutte pour survivre et croître devra s'accroître avec l'avènement de la ZLECAF. Les grandes entreprises seront, comme nous l'avons mentionné plus haut, plus aptes à se saisir des opportunités de la zone libre-échange plus que les PME. Une politique d'intelligence économique au niveau continental constituerait un des leviers pouvant permettre à ces dernières d'être plus compétitives.

Nous allons aborder dans les lignes qui vont suivre dans quelles mesures l'intelligence économique pourrait contribuer au renforcement de la compétitivité des économies africaines dans les 3 axes du concept d'IE : le renseignement économique, la sécurité économique, et l'influence.

- **Le renseignement économique au service de l'accès aux marchés étrangers et au financement des PME africaines**

Renforcer la compétitivité des économies africaines au niveau mondial, tel que prévu par l'Accord portant création de la ZLECAF implique le ralliement des PME africaines aux marchés internationaux. Et pour ce faire, le renseignement économique entendu comme étant l'ensemble d'activités coordonnées de collecte, traitement et diffusion des informations utiles aux acteurs économiques joue un rôle déterminant dans ce cas.

La certification par exemple est un canal vers les marchés internationaux. Les entreprises doivent se conformer aux normes internationales pour accéder aux marchés étrangers et intégrer les chaînes de valeur mondiales.

Dans le cadre de la politique africaine d'intelligence économique, la sensibilisation par l'information et la vulgarisation de ces normes internationales, ainsi que des moyens par lesquels les PME africaines peuvent s'y conformer constitue à titre d'exemple une initiative utile.

En effet, d'après le centre du commerce international (CCI, 2018), les informations sur les normes et les processus de certification ne sont pas immédiatement disponibles. Les petites entreprises font part de davantage de difficultés pour accéder à ces informations, ce qui peut expliquer leur taux plus faible de certification.

Le pilotage d'une politique d'intelligence économique au niveau de l'UA permettra ainsi à l'institution d'œuvrer en collaboration voir coordination avec les institutions d'appui au commerce et à l'investissement en vue d'aider les PME à trouver ou mettre à jour les informations pertinentes sur les normes et les processus de certification.

Plus particulièrement pour le marché continental, la sensibilisation des PME aux critères et conditions des règles d'origine tels qu'édictées par le deuxième annexe de l'accord portant création de la ZLECAF est un bon moyen de départ s'inscrivant dans une logique visant à rallier les PME nationaux au vaste marché africain.

En outre, l'une des principales contraintes des PME africaines est l'accès au financement. La difficulté d'accès au financement est assez souvent causée par une autre difficulté qui est celle d'accès à l'information liée à l'accès au financement.

Or, on ne peut pas accéder au financement, sans être préalablement informé de la possibilité de financement et surtout des conditions d'accès.

Sans information complète au bon moment, pas d'accès au financement.

Tout l'enjeu d'une politique africaine d'intelligence économique est centré donc sur l'information, qui est en faite, un des droits les plus fondamentaux d'un homme.

En effet, l'accès à l'information est un droit essentiel pour tous, y compris pour les personnes qui vivent dans la pauvreté. Elle est une condition préalable indispensable à tout programme de développement, quel que soit le secteur et le niveau concernés. Et l'intelligence économique, définie de façon classique comme étant l'ensemble d'activités coordonnées de collecte, traitement et diffusion d'information utile, voire stratégique aux acteurs économiques, s'avère être le moyen indispensable pour garantir ce droit dans un contexte économique.

A travers sa politique d'intelligence économique, l'UA contribuerait ainsi également au renforcement de la jouissance du droit à l'information (qui est un droit de l'homme), dans un contexte économique souvent délaissé au profit du contexte politique (liberté d'expression, liberté de presse) plus en vue.

- La sécurité économique, gage d'avantages compétitifs pour l'Afrique

Toujours dans l'objectif de renforcer la compétitivité des économies Africaines aux niveaux continental et mondial, il est cruciale d'aborder la question de la protection du patrimoine immatériel du continent notamment sa propriété industrielle, branche de la propriété intellectuelle.

La propriété industrielle a toujours été protégée dans les Etats organisés parce qu'elle constitue une valeur comptable, une richesse pour les particuliers mais aussi pour la nation. En effet, autant les inventions seront suffisamment protégées, autant les investisseurs étrangers ou nationaux afflueront pour placer leurs capitaux dans les branches commerciales nécessitant des apports en industrie et l'actif de la protection de droit de propriété industrielle (Kumbu ki Ngimbi J.M., 2020).

Quant au savoir-faire africain, il n'est pas protégé de façon optimale, comme l'illustre l'affaire de la farine de teff.

Pendant des nombreuses années, une entreprise hollandaise s'est approprié un brevet en Europe sur la farine de teff, une céréale de l'alimentation ancestrale provenant de l'Érythrée et de l'Éthiopie, et ce malgré les protestations des sociétés civiles.

Dans cette affaire, une société néerlandaise a fait prospérer un brevet qu'elle avait déposé en Europe sur la farine de teff, une céréale servant d'aliment de base en Ethiopie et en Erythrée depuis des siècles. La société avait déposé auprès de l'agence néerlandaise des brevets une demande de protection des « méthodes de transformation » du teff ; un brevet finalement accordé en 2005, contraignant tous ceux qui souhaiteraient produire de la farine de teff ou des produits issus de la graine éthiopienne à obtenir une licence contre le paiement de royalties⁴ au près d'eux⁵.

Cette appropriation commerciale d'une tradition africaine par une société occidentale n'est pas un cas unique.

⁴ Paiement régulier versé en échange d'un droit d'exploitation ou d'usage.

⁵ Léonard Vincent, « Farine de teff : main-basse sur une tradition africaine », disponible sur <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20200212-farine-teff-main-basse-une-tradition-africaine> (consulté le 09 mars 2022)

L'enjeu pour le continent Africain est donc de protéger les traditions ancestrales et d'user ainsi de la propriété intellectuelle comme garante d'un avantage concurrentiel dans un contexte mondial de plus en plus caractérisé par la concurrence.

La compétition par l'innovation a toujours été capitale dans le domaine économique, l'Afrique ne déroge pas à cet état des faits. Pour avoir un avantage concurrentiel, il est capital de protéger son savoir-faire par les règles de la propriété intellectuelle.

En se dotant d'une politique d'intelligence économique, l'UA s'engagerait ainsi dans un processus visant à œuvrer pour des mécanismes et un cadre normatif visant à enrayer la multiplication de vol de traditions ancestrales par des prédateurs industriels et la capitalisation de ces dernières en avantage concurrentiel.

- **L'influence, un défi pour l'orientation de l'environnement international en faveur des intérêts de l'Afrique**

L'intelligence économique ne consiste pas uniquement à savoir quelque chose (par la veille) et à protéger ce qu'on sait (via la protection du patrimoine informationnel). L'IE, à travers l'influence, vise également à orienter l'environnement en fonction de ses intérêts (Zerbib R. et Ludovic F., 2016).

Pour l'Afrique, il est question d'adopter une véritable stratégie d'influence dans les instances de négociation et de décision au niveau international, cela dans un cadre multilatéral comme à l'OMC, comme dans les cadres bilatéraux (sommets UE-Afrique, France-Afrique, Chine-Afrique, Russie-Afrique, etc.)

Cet axe d'intelligence économique se heurte malheureusement, pour l'Afrique à deux fléaux que sont d'une part la mauvaise position dans laquelle se trouve le continent dans les relations internationales (Surendettement, dépendance économique et financière, faibles contributions dans les organisations internationales, etc.) ; et de l'autre, le manque en interne au sein de l'UA d'une « cohésion politique solide » entre Etats membres.

En faite, la conduite d'une stratégie d'influence au niveau continental Africain implique que les Etats puissent agir comme un seul bloc plutôt que d'y aller en ordre dispersé, chaque Etat privilégiant ses intérêts particuliers du moment.

Tout ceci rend très difficile la conduite d'une politique d'influence au niveau continental.

Il reviendra aux chercheurs et décideurs africains d'être plus ingénieux, voire rusés pour parvenir, malgré leur position de faiblesse à atteindre des objectifs d'influence au service de la compétitivité de leurs économies.

Bibliographie

Guilhon A. (2016), « comprendre le concept et sa mise en œuvre », in Guilhon A. et Moinet N. (dir.), Intelligence économique : s'informer, se protéger, influencer, Montreuil, Editions Pearson France, p.9-19

Lehiany B. (2016), « le contexte économique : globalisation, digitalisation et dérégulation de l'économie », in Guilhon A. et Moinet N. (dir.), Intelligence économique : s'informer, se protéger, influencer, Montreuil, Editions Pearson France, p.19-36

Zerbib R. et Ludovic F. (2016), « Les principes de l'influence et leur mise en œuvre », in Guilhon A. et Moinet N. (dir.), Intelligence économique - s'informer, se protéger, influencer, Montreuil, Editions Pearson France, p.207-215

Teniola T. (2021), « Le marché unique Africain doit profiter à tous de manière équitable », Institut d'études de sécurité.

Berthelot J. (2016), « La folie suicidaire de la zone de libre-échange continentale Africaine (ZLEC) », SOL Alternatives agro écologiques et solidaires.

Philippe H. (2016), *Afriques - Entre puissance et vulnérabilité*, Paris, Editions Armand Colin.

Kumbu ki Ngimbi J.M. (2020), *Droit de la propriété intellectuelle 3^e édition (revue et augmentée)*, Kinshasa, Editions de l'Institut Africain des Droits de l'Homme et de la Démocratie (I.A.D.H.D).

Centre du commerce international (2018), *Promouvoir la compétitivité des PME en Afrique francophone - les normes ouvrent la voie au commerce*, Genève, Le commerce pour le bien de tous.

Secrétariat de la ZLECAF (2020), *Les futurs de la ZLECAF : au service des femmes et des jeunes*, rapport.